

Délibération du conseil municipal du 21 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 21 mai à 18h30 le conseil municipal de Ménesqueville, légalement convoqué, s'est réuni en salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Dominique CAHAGNE, Maire.

Présents : Messieurs BRIDONNEAU Alain, LELIEVRE Olivier, LEBEL Jean-Claude, FOURE Cyrille, CAHAGNE Dominique, PERIER Cédric et Mesdames FERET Béatrice, STALIN Samya

Pouvoir : Madame FERET Béatrice à Madame STALIN Samya, Monsieur PERIER Cédric à Monsieur FOURE Cyrille.

Nombre de membres :

en exercice 10

présents 08

votants 10

Secrétaire de séance : Monsieur BRIDONNEAU Alain

REMBOURSEMENT MONSIEUR FRIAS VELLATI JUAN : FRAIS ACCUEIL CHAT ERRANT

Le 24 avril 2024 Monsieur FRIAS VELLATI Juan, habitant de Ménesqueville – 14 rue de la Planche Botté – a emmené un chat errant qui a blessé son chat, à la SPAE (Société Protection des Animaux de l'EURE) située 17 rue de Huest – BP 446 – 27004 EVREUX Cedex.

Le refuge a demandé à Monsieur FRIAS VELLATI Juan de régler 180€ (Cent quatre vingt euros).

Monsieur le Maire expose la situation au conseil municipal et propose de rembourser les frais engendrés pour la mise en sécurité du chat errant.

A l'unanimité, le conseil accepte et délibère pour le remboursement de 180€ (Cent quatre vingt euros) au bénéfice de Monsieur FRIAS VELLATI Juan.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Dominique CAHAGNE



Envoyé en préfecture le 24/05/2024

Reçu en préfecture le 24/05/2024

Publié le

ID : 027-212703961-20240521-2024_27-DE